



Cahier des charges pour la réalisation d'une étude en Guyane

Opportunité et faisabilité du développement de l'apprentissage sur les Territoires des communautés de communes des Savanes et de l'Ouest guyanais

CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour le développement et la modernisation de l'apprentissage en Guyane, signé en octobre 2006, la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et le Conseil Régional de Guyane souhaitent lancer une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un CFA sur le Territoire des Savanes et/ou de la CCOG.

Pour rappel, les contrats d'objectifs et de moyens sont l'un des instruments mis en place par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 afin de développer l'apprentissage. Le principal objectif fixé aux COM par le plan de cohésion sociale concerne le nombre d'apprentis. Pour la Guyane, il s'agit de doubler le nombre d'apprentis en le portant à 400. Ayant atteint cet objectif dans l'Ile de Cayenne, il semble désormais nécessaire d'envisager l'émergence de nouvelles sections d'apprentissage sur le Territoire.

Les Institutions ont fait le choix de la diversification de l'offre de formation initiale, l'apprentissage est considéré comme une voie de réussite. La jeunesse de la population guyanaise, la démographie galopante, la faiblesse des niveaux de qualification et le chômage, sont autant d'indicateurs qui obligent à diversifier l'offre de formation et à l'étendre sur tout le Territoire. Un développement de l'apprentissage dans une zone éloignée de Cayenne, permettrait de renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des employeurs potentiels d'une part, et auprès des jeunes et de leur famille, d'autre part

Dans le cadre du COM, une amorce de diversification a été entamée. Le secteur agricole a bénéficié de l'accompagnement du COM pour mettre en œuvre la formation agricole par apprentissage. Trois sections ont vu le jour. Le CFA des métiers a diversifié son offre de formation. L'ARCNAM a formé sur deux ans des techniciens supérieurs par apprentissage qui sont tous aujourd'hui soit en emploi soit en poursuite d'études. Quant au CFA de la Chambre de commerce et de l'industrie, une ouverture de BTS par apprentissage à Saint-Laurent s'est concrétisée en novembre 2009 au regard d'une forte demande des jeunes et des besoins des entreprises de ce Territoire. L'Education Nationale a ouvert au sein d'un EPLE, le lycée Balata, une section d'apprentissage dans le domaine du BTP. A ce jour, les chiffres de l'apprentissage en Guyane sont encourageants et laissent penser qu'en diversifiant l'offre et en créant des CFA dans des zones géographiques non encore couvertes, la Guyane pourrait augmenter son nombre d'apprentis.

Tous les cosignataires du COM -Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture et Rectorat- se sont investis pour développer l'apprentissage en Guyane. Le COM apprentissage a favorisé le dialogue entre les principaux acteurs de l'apprentissage en Guyane et lancé une dynamique de développement.

Il est important aujourd'hui de passer à une autre phase qui aurait pour but d'ouvrir de nouvelles sections qui répondent aux besoins de qualification et d'emploi des entreprises des Savanes et de l'Ouest, l'apprentissage pouvant constituer une autre voie d'accès à la qualification professionnelle pour une insertion durable.

OBJET DE L'APPEL A PROJET ET ORGANISATION DU PROJET

L'objectif de l'étude est de mener une approche prospective sur le Territoire des Savanes et de l'Ouest dans le but d'accompagner les Décideurs sur la pertinence de l'implantation de nouvelles sections dans cette zone géographique. Les données recueillies devront permettre de déterminer l'opportunité de telles ouvertures, sur quel territoire et pour quelles formations.

L'appel à projet a pour objet, la sélection d'un prestataire en capacité d'accompagner le Conseil Régional, la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi que les signataires du COM apprentissage.

La prestation sera organisée en plusieurs missions :

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un diagnostic de l'existant sur chacune des deux zones : le Territoire des Savanes et celui de l'Ouest :

- la réalité du tissu socio-économique, de l'emploi et de la formation,
- les secteurs porteurs de l'apprentissage,
- les jeunes de moins de 26 ans,
- les partenaires potentiels,
- les forces et freins de chaque zone.

Ceci constituera l'étude d'opportunité du développement potentiel de l'apprentissage sur le Territoire des Savanes et/ou de l'Ouest.

Dans un deuxième temps, il s'agira au regard de l'étude d'opportunité validée par le comité de pilotage, de recenser :

- les besoins des entreprises et du secteur public,
- la stratégie de développement de l'apprentissage en Guyane,
- la consultation des opérateurs et des acteurs potentiels,
- les besoins en formation,
- les types d'organisations envisageables,
- les lieux d'implantation,
- les financements et différents scénarii.

Ce recensement permettra d'émettre des propositions, en tenant compte de la politique d'apprentissage de notre Région, du type de CFA choisi et des lieux d'implantation de l'apprentissage sur le Territoire des Savanes et de l'Ouest, d'étudier les conditions financières à réunir pour la mise en œuvre du projet en cohérence avec les différents scénarii possibles.

La maîtrise d'ouvrage :

Un comité de pilotage sera constitué des signataires du COM apprentissage.

Le maître d'ouvrage est en particulier responsable :

- de la mise à disposition des ressources internes,
- de la prise des rendez-vous avec les divers acteurs,
- de l'approbation des livrables,
- du contrôle de l'exécution des missions par le prestataire,
- de la réception du rapport final.

Le comité de pilotage sera coprésidé par la Région Guyane et la DTEFP, maîtres d'ouvrage, chargés des convocations et des ordres du jour.

Le comité de pilotage se réunira au moins trois fois ; il est chargé de la conduite du projet, du suivi technique et méthodologique de l'étude.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit, en cas de dysfonctionnements avérés dans la conduite du projet, de solliciter du maître d'œuvre, le remplacement du coordonnateur de l'opération ou de tel ou tel membre de l'équipe de projet.

La maîtrise d'œuvre :

Les travaux seront réalisés par des experts choisis au terme d'une mise en concurrence. Les experts qualifiés et leur cabinet devront présenter une maîtrise dans les domaines du traitement des données de l'analyse économique, de l'emploi et de la formation, particulièrement de l'apprentissage (dispositif juridique, financier et offre de formation).

La sélection portera notamment sur les éléments suivants : compréhension de la demande et qualité de la proposition, cohérence des méthodes proposées avec les résultats attendus et les moyens matériels et humains proposés, connaissance de l'apprentissage, expérience antérieure sur le sujet, équipe pluridisciplinaire en lien avec les demandes du cahier des charges (composition, compétences, cv), délais et coût.

Le candidat désignera un interlocuteur unique qui sera le représentant pour assurer la conduite générale du projet et la coordination des différentes activités :

- organisation des réunions (lancement, travail...) : agenda, relevés de décisions et ou comptes rendus,
- rédactions des rapports et remise d'un exemplaire à chaque membre du comité de pilotage,
- contrôle qualité.

Il n'est pas admis que l'interlocuteur change sauf cas de force majeure (départ, maladie...).

Le maître d'œuvre présentera le programme général du projet à la réunion de lancement et veillera au respect des missions et des plannings (calendrier prévisionnel de chaque phase et durée)). Si le maître

d'œuvre présente une équipe de plusieurs intervenants pour réaliser la prestation, l'interlocuteur assurera la coordination et la communication des informations.

Le prestataire assurera la maîtrise d'œuvre globale du projet. Il devra apporter une vision stratégique sur les enjeux que représentent la mise en place d'un CFA sur le Territoire des Savanes et de l'Ouest et être en capacité de fédérer les différents acteurs potentiels autour du projet.

La remise du rapport final comprendra un support électronique, un rapport, une synthèse.

Financement de l'étude :

Il sera pris en charge par le COM Apprentissage - soit à 50% par l'Etat et à 50% par la Région Guyane- dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil Régional.

Le coût devra faire apparaître de façon détaillée, les coûts de prestation du consultant : les frais de transport, de restauration et d'hébergement en Guyane si le consultant réside en dehors de la Guyane.

DEROULEMENT DES MISSIONS ET DETAIL DE LA PRESTATION

Le présent paragraphe a pour objet d'éclairer les candidats sur la manière dont les missions devront se dérouler. Il s'agit d'orientations que les candidats pourront compléter ou amender lors de leur proposition, en s'appuyant notamment sur leur expérience dans la conduite de projets similaires ou sur leur propre méthodologie.

D'un point de vu opératoire, l'action s'articulera autour de trois phases :

I. OPPORTUNITE, état des lieux, diagnostic

Le bureau d'étude sera chargé de collecter l'ensemble des données nécessaires. Cette étape permettra de connaître parfaitement l'état de l'existant. Le consultant sera chargé de rédiger un rapport d'informations et d'explications analysant l'existant. Il devra porter une attention particulière sur la fiabilité des sources d'information : pertinence des sources, valeur informative des sources et cohérence des informations rassemblées.

1-1 Tissu économique

Les entreprises (typologie par domaine, par taille (0, -5, +10, ou +20 salariés), qualification des salariés, du chef d'entreprise, le secteur public, le secteur agricole, le potentiel de Maîtres d'apprentissage.

1-2 La formation

L'offre de formation existante initiale et continue (privé et le public)

L'alternance dans la zone, les établissements de formation initiale

Les formateurs (leurs spécialités, leurs ancienneté dans la zone)

Les équipements pédagogiques

Le PRDF

1-3 Les jeunes de ce Territoire

Effectifs, niveau de scolarisation, diplômés, sans emploi

Evolution démographique de cette jeunesse dans les 5 ans

Orientation (AIO)

Attractivité de l'apprentissage

1-4 Les municipalités et collectivités territoriales (CCOG, PNR)

Intérêt pour le projet, chômage et emploi, plan de développement

Intérêt en tant qu'employeur (les contrats utilisés)

Leurs attentes

Enjeux

Méthodes : recueil de documents, rencontres, enquêtes, réunions de travail

Un rendu une fois le diagnostic posé et diffusion après validation du comité de pilotage

Présentation d'un rapport intermédiaire au comité de pilotage de type diaporama

II. FAISABILITE, consultations.

A partir des enseignements de la première phase, des impératifs juridiques de l'apprentissage, la phase de consultation devra compléter l'étude. Il conviendra, dans le cadre de cette étude, d'identifier les évolutions probables et d'imaginer des solutions variées, en fonction des typologies de dispositif d'apprentissage possible et des lieux d'implantation, tant du point de vue financier qu'organisationnel.

L'étude devra tester auprès des professionnels, la faisabilité de l'implantation d'un dispositif d'apprentissage sur le Territoire des Savanes et de l'Ouest. Il s'agira d'interroger les différents opérateurs et acteurs afin d'identifier les possibilités d'évolution, les engagements probables à court et à moyen terme et d'en déduire les effets sur les conditions d'une implantation de l'apprentissage dans la zone. Le consultant sera chargé d'envisager différents scénarii en fonction des bassins afin de faciliter l'aide à la décision au regard de tous les éléments répertoriés. L'étude devra permettre d'évaluer les niveaux d'investissement nécessaires, les hypothèses opérationnelles, la nature juridique de l'implantation d'un système d'apprentissage dans cette partie de la Guyane.

2-1 Recensement des besoins des entreprises et du secteur public

Besoins à court et à moyen termes en main d'œuvre, emplois proposés, type de qualification et de compétences recherchées. Recensement des métiers en tension.

Adéquation avec la réalité du marché du travail et les besoins des entreprises.

Professionnels favorables au système de formation par apprentissage ? Engagement potentiel des professionnels dans l'alternance (contrat de professionnalisation ?). S'assurer du concours des entreprises locales soucieuses de participer à la formation de leurs futurs salariés.

Vivier de Maîtres d'Apprentissage ?

2-2 Stratégie de développement de l'apprentissage en Guyane

Evolution souhaitée par le Conseil Régional et l'Etat

Schéma de développement de l'apprentissage dans les années à venir.

2-3 Consultation des opérateurs et des acteurs potentiels

Opérateurs :

Le CFA des métiers : conventionnement, échange de bonnes pratiques...

Le CFA de la CCIG, l'EPLEFPA de Matiti, l'Education Nationale

Acteurs :

Education Nationale : position du SAIA (service académique de l'inspection de l'apprentissage)

Le GIP-FCIP, plateaux techniques des lycées du Territoire de l'Ouest, offre pédagogique...

MLRG (mission locale région Guyane), Pôle emploi, RSMA (Service Militaire Adapté) : problématique des jeunes accueillis, attentes...

Les organisations professionnelles.

2-4 Recensement des besoins en formation

Les filières potentielles et les formations correspondantes, pertinence d'ouvertures de formations par apprentissage ? Domaines non couverts ? Besoins d'adaptation des contenus pédagogiques des formations en fonction des besoins locaux et des politiques de développement économique.

2-5 Type d'organisations envisageables

Compte tenu du contexte, la configuration et les modalités de création se posent.

Organisme gestionnaire : chambres (interconsularité ?), associations, établissements scolaires

CFA départemental ?

Solutions d'alternance viable dans des sections à public mixte formation initiale /apprentis.

Mixage de publics dans les EPLE, conventionnement CFA/UFA, lycées prêts à s'engager ?

Conditions de mise en œuvre : habilitation, conventionnements, organisation administrative, guichet unique (mise en place des contrats d'apprentissage, transmission aux tutelles, suivi, organisation de la relation CFA-apprenti-entreprise) ?

2-6 Lieux d'implantation

Kourou, Saint-Laurent ?

EPL

A construire

Conditions d'accueil des apprentis : THR (transport, hébergement et restauration), suivi.

Liens avec le Conseil Régional (interface C.R sur St- Laurent sur le THR, sur les primes).

2-7 Financements et préconisations

Chiffrage du projet

Sources de financement : la taxe d'apprentissage, le financement régional, le financement état, le financement européen, et autres financements possibles...

Scénarii : en fonction des types d'organisation envisagée faire des préconisations de financement en montrant les avantages et inconvénients.

Méthodes : recueil de documents, rencontres, réunions de travail

Un rendu, une fois le diagnostic posé et diffusion après validation du comité de pilotage

La synthèse des travaux précédents devra permettre de proposer , rédiger, et exposer des scénarii de déploiement au comité de pilotage permettant d'orienter son choix avant la décision de lancer le projet d'implantation d'un dispositif apprentissage sur le Territoire des Savanes et /ou de l'Ouest.

MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par l'organisme devra être adressée par voie électronique aux adresses suivantes :

- COMAP : Madame Marie-Noëlle EPAILLY, comap.mne@orange.fr, chemin GRANT, route de MONTABO, BP 742, 97 337 Cayenne cedex
- DDTEFP: Monsieur Daniel CUCHEVAL, daniel.cucheval@dd-973.travail.gouv.fr
- Conseil régional : Madame Lucie BLEZES, lucie.blezes@cr-guyane.fr
- Rectorat : Monsieur Euryale José, jose.euryale@ac-guyane.fr

Date limite de réception des offres : **mercredi 23 juin 2010 à 12 heures, horaire Guyane.**

La sélection portera notamment sur les éléments suivants : compréhension de la demande et qualité de la proposition, cohérence des méthodes proposées avec les résultats attendus et les moyens matériels et humains proposés, connaissance de l'apprentissage, expérience antérieure sur le sujet, équipe pluridisciplinaire en lien avec les demandes du cahier des charges (composition, compétences, cv), délais et coût.

Le projet retenu par le Comité de pilotage, devra être validé par la Commission Permanente du Conseil Régional. Ce n'est qu'une fois validé, qu'il fera l'objet d'une convention entre le prestataire et la Région Guyane.

Attention

La vaccination fièvre jaune est obligatoire sur le Territoire de la Guyane